

Fiche de données de sécurité

BATTERY RECHARGEABLE LITHIUM POLYMERE

Modèle: PETZL-PIXA 3R

Fabricant : Sunwoda Electronic Co., Ltd.

Date : 1er Janvier 2020

Fiche de données de sécurité

Section 1- Identification du produit et de l'entreprise

Identification du produit Batterie rechargeable lithium - ion

Modèle : PETZL PIXA 3R
Tension nominale : 3,7 V
Capacité nominale : 900 mAh
Contenu équivalent en lithium : 3,3 Wh

Fabricant

Manufacture's/Supplier Name: Sunwoda Electronic Co., Ltd.

Address: Building C, Tongfukang Industrial Zone, Shiyan Street, Baoan District, Shenzhen, P.R.C

Telephone number of the supplier: +86-0755-27623775

Emergency Telephone No.(24h): +86-0755-27623775

Fax: +86-0755-29517078

E-mail address: liuxiaoming@sunwoda.com

Section 2 -Identification des dangers

Dangers pour la santé (aigus et chroniques)

Les produits chimiques sont contenus dans un conteneur scellé. Un risque d'exposition survient uniquement si la batterie subit un dommage mécanique ou électrique. Le contact de l'électrolyte et du lithium avec la peau et les yeux doit être évité.

Signes/symptômes d'exposition

Une batterie mise en court-circuit peut provoquer des brûlures thermiques et chimiques en contact avec la peau.



DANGER

Catégorie 1A (H350)

Attention, susceptible de nuire à la reproduction.

Section 3 -Composition et information sur les composants

Composants	Poids %	Numéro CAS
Aluminum	2-10	91728-14-2
Aluminum(Various Forms)	1-15	91728-14-2
Lithium Salts	1-5	7790-69-4
Copper Foil (Cu)	5-15	7440-50-8
Lithium Cobalt Oxide (Li CoO ₂)	20-40	12190-79-3
Nickel	0.5-5	7440-02-0
Organic Carbonate	10-25	102-09-0
Carbon(Various Forms)	10-30	82600-58-8
Polyethylene	3-10	9002-88-4

Section 4 – Mesures de premier secours

Yeux

Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes, tout en soulevant la paupière supérieure et inférieure. Consulter un médecin.

Peau

Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau à grande eau, ou prendre une douche pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

Quitter le lieu exposé et respirer immédiatement de l'air frais. Utiliser de l'oxygène le cas échéant.

Ingestion

Boire au minimum deux verres de lait ou d'eau. Provoquer des vomissements sauf si le patient est inconscient. Appeler un médecin.

Section 5 -Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : N/A.

Température d'auto-ignition : N/A.

Moyen d'extinction : eau, CO₂.

Procédures spéciales de lutte contre le feu :

appareil respiratoire autonome.

Dangers d'incendie et d'explosion inhabituels

la cellule peut fuir lorsque les composants de la batterie sont exposés à une chaleur excessive.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées d'oxyde de lithium

Section 6 -Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures à prendre en cas de dispersion ou d'écoulement de substance

Si les substances de la batterie s'échappent, éloigner le personnel de la zone jusqu'à ce que les fumées soient dissipées. Assurer une ventilation maximale pour éliminer les gaz dangereux.

Nettoyer avec un chiffon à éliminer dans un sac plastique puis dans un conteneur en acier. Le comportement le plus adapté consiste à quitter la zone et d'attendre que la batterie refroidisse et que les vapeurs se dissipent. Assurer une ventilation maximale. Éviter le contact avec la peau et les yeux ou l'inhalation des vapeurs. Évacuer le liquide renversé avec un absorbant, et l'incinérer.

Méthode d'évacuation des déchets

Il est recommandé de décharger complètement la batterie, de consommer le métal lithium dans la batterie et d'enfouir la batterie déchargée dans le sol.

Section 7-manutention et stockage

Les batteries ne doivent pas être ouvertes, détruites ou incinérées, car elles pourraient fuir ou se rompre et relâcher dans l'environnement les composants contenus dans le conteneur hermétiquement scellé.

Ne pas mettre les bornes en court-circuit, ou charger excessivement la batterie, la décharger trop rapidement ou la mettre au feu. Ne pas écraser ou poinçonner la batterie, ou l'immerger dans des liquides.

Précautions à prendre pour la manutention et le stockage

Éviter les dommages mécaniques ou électriques. Stocker la batterie dans une zone fraîche, sèche et ventilée, qui n'est pas soumise à des variations importantes de température. Éviter le stockage à haute température.

Ne pas placer la batterie à proximité de radiateurs, ne pas l'exposer au rayonnement solaire direct pour de longues périodes.

Autres précautions

Les batteries peuvent exploser ou provoquer des brûlures lorsqu'on les démonte, qu'on les écrase ou qu'on les expose au feu ou à des températures élevées. Ne pas les placer en court-circuit ni les monter avec une mauvaise polarité.

Section 8 -Contrôles de l'exposition, protection du personnel

Protection respiratoire

En cas de fuite de batterie, assurer la meilleure ventilation possible. Éviter les zones confinées avec des batteries qui fuient. Une protection respiratoire n'est pas nécessaire dans des conditions d'utilisation normale.

Ventilation

Inutile dans des conditions d'utilisation normale.

Gants de protection

Inutile dans des conditions d'utilisation normale.

Autres vêtements ou équipements de protection

Inutile dans des conditions d'utilisation normale.

Une protection personnelle est recommandée lorsque des batteries fuient

Protection respiratoire, gants de protection, vêtements de protection et lunettes de sécurité avec protections latérales.

Section 9 -Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques visuelles :blanche argentée, prismatique, sans odeur, solide

Utilisations chimiques : produits électroniques numériques

Section 10- Stabilité et réactivité

Stabilité

Stable

Conditions à éviter

Chaleur, dommages mécaniques et électriques.

Produits de décomposition dangereux

N/A.

Polymérisation dangereuse

N/A.

En cas de fuite, éviter le contact avec les oxydants puissants, les acides minéraux, les alcalis puissants, les hydrocarbures halogénés.

Section 11 -Information toxicologique

L'inhalation, le contact avec la peau et les yeux sont possibles en cas d'ouverture de la batterie.

L'exposition aux composants internes, aux fumées corrosives est très irritante pour la peau, les yeux et les muqueuses.

Une surexposition peut entraîner des symptômes de lésion pulmonaire non fibreuse et d'irritation des membranes.

Section 12 Information écologique

Les batteries lithium polymère ne contiennent pas de métaux lourds tels qu'ils sont définis par les directives européennes 2006/66/CE Article 21.

Elles ne présentent pas de mercure « introduit intentionnellement (par opposition à du mercure pouvant être présent par hasard dans d'autres matériaux)» au sens de la «Loi sur la gestion des batteries rechargeables contenant du mercure» des États-Unis.

(13 mai 1996).

La réglementation sur la limitation du mercure contenu dans les batteries, promulguée le 31/12/1997 par les autorités chinoises, notamment l'Administration de l'industrie légère et l'Administration pour la protection environnementale attribue la mention «Faible contenu en mercure» pour un «contenu massique de mercure dans une batterie inférieur à 0,025 %» et «Exempt de mercure» pour un «contenu massique de mercure dans une batterie inférieur à 0,0001 %». Les batteries lithium-polymère ICON appartiennent donc à la catégorie des batteries exemptes de mercure (contenu en mercure inférieur à 0,0001 %).

Lorsqu'elles sont utilisées et éliminées correctement, les batteries ne présentent pas un danger environnemental. Lors de l'élimination, préserver de l'eau et des précipitations.

Section 13 -Considérations pour l'élimination

États-Unis : Les batteries polymère lithium sont classées par le gouvernement fédéral comme des déchets non dangereux et peuvent être éliminées dans un flux de déchet municipal normal. Cependant ces batteries contiennent des matériaux recyclables et sont acceptées par le programme de recyclage des batteries de la *Rechargeable Battery Recycling Corporation* (RBRC). Le site web de la RBRC (www.rbrc.org) donne des informations supplémentaires.

Dans l'Union européenne, la fabrication, la manutention et l'élimination des batteries est réglementée par la DIRECTIVE 2006/66/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 6 septembre 2006 sur les batteries et accumulateurs et des déchets de batteries et accumulateurs abrogeant la directive 91/157/CEE.

Les consommateurs trouveront des informations détaillées sur l'élimination dans leurs pays respectifs en

consultant le site web de l'Association européenne des batteries portables (http://www.epbaeurope.net/legislation_national.html).

Les importateurs et utilisateurs hors de l'UE devront prendre en compte la législation et réglementation locale.

Pour éviter les courts-circuits et l'échauffement, les batteries lithium polymère ne doivent jamais être stockées ou transportées en vrac. Les mesures appropriées contre les courts-circuits sont :

- stockage des batteries dans leur emballage d'origine
- couverture des bornes
- placement dans du sable sec

Section 14 -Informations réglementaires

Considérations de marquage : Union européenne : Conformément à la directive 2006/66/CE, les batteries doivent être marquées avec le symbole de la poubelle barrée d'une croix.
Les batteries lithium-ion qui contiennent des modules électroniques (p. ex. PCM) et qui sont soumises à la directive CEM 93/97/CEE, doivent être approuvées CE et porter le marquage CE.
Conformément à la réglementation sur les marchandises dangereuses (voir 15), les packs de batteries doivent être marqués avec la capacité watt/heure.

Normes de sécurité internationales : Les cellules de base sont approuvées conformément à UL 1642
Classe de danger pour les eaux : (conformément à la Loi de gestion des eaux fédérale allemande)
pas de pollution des eaux conformément à l'annexe 1

(N° 1443 et 766)

Section 15 -Informations pour le transport

Ce rapport s'applique au transport maritime, aérien et terrestre;

La batterie Lithium-ion testée conformément aux exigences de la 5^e édition du manuel ONU des tests et critères, partie III, sous-section 38.3; batterie lithium-ion, a été protégée de manière à prévenir les courts-circuits. Ceci comprend la protection contre les contacts avec des matériaux conducteurs dans le même emballage qui pourraient provoquer des courts-circuits;

La BATTERIE LITHIUM-ION conformément à la section II section IB des instructions d'emballage 965, ou section II des instructions d'emballage 966-967 des réglementations 2016 IATA pour les marchandises dangereuses 57^e édition peut être transportée. et les réglementations applicables U.S.DOT pour le transport sécurisé des batteries lithium-ion.[DG1]

Il est possible d'obtenir plus d'informations sur le transport, les tests, le marquage et l'emballage sur le site de label master <http://www.labelmaster.com/>.

L'emballage doit être adapté pour éviter les dommages mécaniques pendant le transport, la manutention et l'empilement. Les matériaux et la conception de l'emballage doivent être choisis pour prévenir toute conduction électrique, corrosion des bornes et pénétration d'humidité.

L'emballage doit être manipulé avec soin, car il peut y avoir un danger d'inflammabilité si l'emballage est endommagé; chaque emballage doit être marqué d'une étiquette Batterie lithium-ion, éventuellement ajouté à l'étiquette de danger classe 9.

En ce qui concerne le transport, les réglementations suivantes sont prises en compte :

- Les instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
- La réglementation sur les marchandises dangereuses de l'International Air transport Association (IATA).

Numéro ONU de la batterie lithium : UN3480 ou UN3481;

Désignation de transport de l'ONU/ description (nom technique) : batteries lithium-ion ou batteries lithium-ion contenues dans un équipement ou batteries lithium-ion emballées avec un équipement;

Classification ONU (classe de danger de transport) : non dangereux; polluant marin (o/n) : n;

- Le code international maritime des marchandises dangereuses (IMDG).

Pour le transport maritime des batteries lithium-ion, l'emballage doit être solide pour éviter les courts-circuits.

Numéro ONU des batteries lithium : UN3480 ou UN3481;

Désignation de transport de l'ONU/ description (nom technique) : batteries lithium-ion ou batteries lithium-ion contenues dans un équipement ou batteries lithium-ion emballées avec un équipement;

Classification ONU (classe de danger de transport) : non dangereux; polluant marin (o/n) o;

Clause spéciale : code international maritime des marchandises dangereuses (IMDG) 188, 230, 310, 348, 957;

- La réglementation américaine des matériaux dangereux (HMR) en application d'une règle finale publiée par RSPA
- Le bureau de la sécurité des matériaux dangereux au sein de l'Administration de recherche et programmes spéciaux (RSPA) du Département des transports des États-Unis (DOT)

Section 16 -Informations complémentaires

Ces informations ne s'appliquent pas à toutes les batteries fabriquées par SUNWODA. Ces informations proviennent de sources fiables, mais nous ne pouvons garantir leur exhaustivité et leur précision. SUNWODA n'assume pas la responsabilité pour les dommages ou pertes en raison d'une mauvaise utilisation des batteries. Les utilisateurs doivent adopter la bonne méthode d'utilisation et seront responsables de l'utilisation des batteries.